

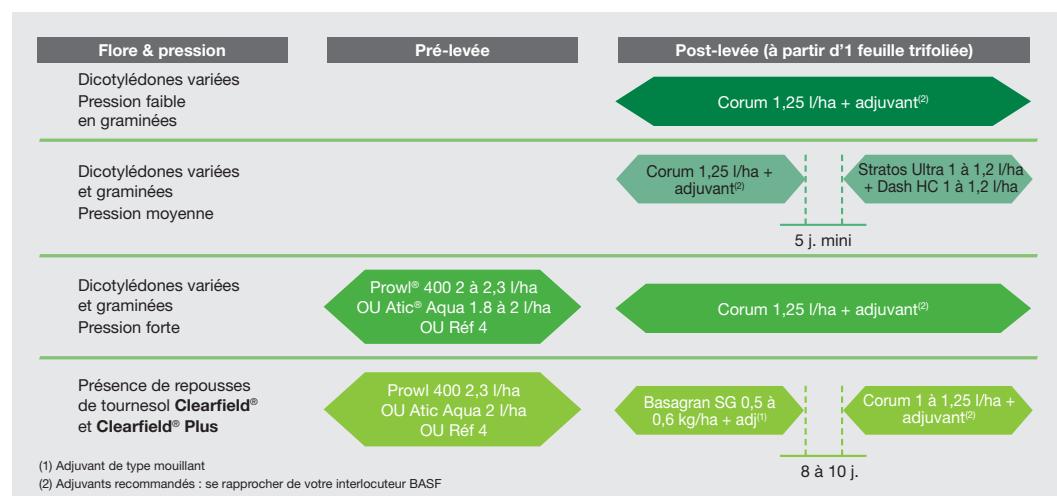
# Corum®

## Les bénéfices de Corum sur soja

- **Un large spectre anti-dicotylédones**
- **Deux modes d'actions complémentaires** pour une bonne efficacité des programmes de désherbage
- **Un herbicide pour 7 cultures** : soja, pois protéagineux, féveroles, luzerne, haricots verts, pois de conserve, porte-graines mineures

## Préconisations

Corum s'utilise sur des adventices jeunes et peu développées en situation de pousse active. Le stade optimum de traitement se situe entre les stades « cotylédons » et 2-3 feuilles maximum des dicotylédones adventices.



## L'imazamox et la bentazone sont deux substances actives très complémentaires

- Leurs champs d'activité se complètent, ce qui permet à Corum d'apporter une activité herbicide renforcée sur dicotylédones.
- Elles présentent des voies d'absorption et des modes de diffusion différents (contact et systémie) pour une meilleure efficacité et régularité.
- L'association de deux molécules à mode d'action différent est un atout pour pérenniser l'efficacité des programmes herbicides.

## Corum, un large spectre anti-dicotylédones

Corum (1,25 l/ha) + Adjuvant		Corum (1,25 l/ha) + Adjuvant		Corum (1,25 l/ha) + Adjuvant	
DICOTYLÉDONES		DICOTYLÉDONES		GRAMINÉES	
Achémille des champs	S	Mercuriale annuelle*		Digitaire sp.	PS
Amarante réflechie	TS	Morelle noire	TS	Folle avoine	PS
Arocole étalée	S	Myosotis	TS	Panic pied-de-coq	PS
Barbarée	TS	Pensée des champs	TPS	Pâturen annuel	TPS
Capselle bourse-à-pasteur	TS	Pissenlit*	S	Ray-grass	PS
Chénopode blanc	S	Pourpier potager	TS	Repousses céréales*	S
Colza (Repousses)	TS	Ravenelle	TS	Sétaire sp.	PS
Coquelicot*	S	Renouée à f. de patience	S	Vulpin des champs	TPS
Ethuse	S	Renouée des oiseaux*	S		
Fumeterre officinal	S	Renouée liseron*	S		
Gaillet gratteron*	S	Renouée persicaire	S		
Géranium à f. rondes	TS	Rumex sp. [issu de graine]	S		
Laïteron des champs	TS	Sanve	TS		
Lamier amplexicaula	S	Séneçon commun	MS		
Lamier pourpre*	S	Sisymbre sp.	TS		
Linaire sp.	S	Stellaire	TS		
Matricaire sp.	S	Tabouret des champs	TS		
	S	Véronique sp.	MS		

Très sensible (TS) > 95%  
Sensible (S) 85-95%  
Moyennement sensible (MS) 70-84%  
Peu sensible (PS) 50-69%  
Très peu sensible (TPS) < 50%

# Gestion responsable des substances actives

**Recommandations BASF afin de protéger les ressources en eau :** au-delà des Bonnes Pratiques Agricoles pour la protection des ressources en eau, BASF recommande pour toutes ses spécialités à base de bentazone :

**1 - Date d'application :** Corum doit être utilisé dans le respect des stades d'application,

- **À l'automne** - Jusqu'au 25 septembre sur jeunes cultures  
- Jusqu'au 15 octobre sur cultures développées
- **Au printemps** à partir du 15 mars

**2 - Dose maximale / ha / an :** ne pas dépasser la dose de 1000 g de bentazone par hectare et par an lors de programmes avec des solutions à base de bentazone ou lors de succession de cultures traitées avec des solutions à base de bentazone. Sur le même principe, ne pas dépasser la dose de 75 g d'imazamox par hectare et par an.

**3 - Sur les zones de captage :**

- Ne pas utiliser sur les sols dont le taux de matière organique est inférieur à 1,7 %
- Ne pas utiliser sur les sols sensibles aux transferts (sols superficiels ou sols avec nappes peu profondes)

## Précautions d'emploi :

Le respect des conditions d'emploi de Corum (dose, adjuvant, stade, état de la culture) sera un gage de sélectivité. Des symptômes (nécroses, décolorations, tassements) peuvent apparaître suite à l'application de Corum + adjuvant selon les conditions climatiques, l'état cultural et l'interaction avec les autres produits utilisés dans le cadre du programme de désherbage, sans conséquence sur le rendement.

## Fiche d'identité

Marque déposée BASF	Corum®
AMM	n°2120120
Composition	480 g/l bentazone + 22.4 g/l imazamox
Formulation	SL (concentré soluble)
Usage et doses autorisés	Soja : 1.25 l/ha ; BBCH 12 à 25 Autres usages, doses et conditions d'emploi : voir étiquette
Nb. max d'applications	1 application / an, fractionnement possible
ZNT aquatique et zone non cultivée adjacente	5 mètres
DAR	DAR F (BBCH 25) pour soja Autres cultures : voir étiquette
DRE	6 heures

Pour toutes informations techniques,  
nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299 Service & appel gratuits

**Protection utilisateur lors de la manipulation :** Gants en nitrile EN374, EPI vestimentaire (combinaison) certifié EN ISO 27065, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial.

**Atic® Aqua :** AMM : n°2090011-455 g/l pendiméthaline ;  
**Basagran® SG :** AMM n°9500628 - 87 % bentazone ;  
**Dash® HC :** AMM n°9400478 - 45 g/l acide oléique + 205 g/l esters de phosphate d'alcools gras polyoxyalkyliés + 345 g/l esters méthyliques d'acides gras ;  
**Prowl® 400 :** AMM : n°8900681 - 400 g/l pendiméthaline -  
**Stratos® Ultra :** AMM n°9000490 - 100 g/l cycloxydime.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. ® Marques déposées BASF. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 758SOHE0520R - Mai 2020.

**Corum® :** AMM : SGH07, SGH09 - Attention - EUH208 : Peut déclencher une réaction allergique. Contient : bentazone (ISO); 2,2-dioxyde de 3-isopropil-2,1,3-benzothiadiazine-4-one - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; **Atic® Aqua :** SGH07, SGH09 - Attention - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; **Basagran® SG :** SGH05, SGH07 - Danger - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H318 : Provoque de graves lésions des yeux ; **Dash® HC :** SGH05, SGH07, SGH08, SGH09 - Danger - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H315 : Provoque une irritation cutanée - H318 : Provoque de graves lésions des yeux - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; **Prowl® 400 :** SGH09 - Attention - EUH208 : Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; **Stratos® Ultra :** SGH07, SGH08, SGH09 - Danger - EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires - H315 : Provoque une irritation cutanée - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges - H361d : Susceptible de nuire au fœtus - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



SGH05



SGH07



SGH08



SGH09

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.**  
**AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**